Conduite d’engins en sécurité – pelles et chargeurs – Module de base

REFERENCE: SEC218
Formateur: LEON KREMER s.à r.l.

20.0 Heures

Description

Le but de la formation est de pouvoir s’acquitter de la fonction de conducteur de pelles et chargeurs en toute sécurité, de maîtriser la conduite de pelles et chargeurs et de connaître les risques liés à la conduite et les obligations légales

Objectifs

A l’issue de la formation, les stagiaires auront appris :

- A s’acquitter de la fonction de conducteur de pelles et chargeurs en toute sécurité
- A maîtriser la conduite de pelles et chargeurs
- A connaître les risques liés à la conduite et les obligations légales

Public cible

Futur conducteur de pelles et chargeurs

Contenu

Le contenu de la formation est **conforme à la recommandation n°2 de l’Association d’Assurance Accident** (www.aaa.lu)

Partie théorique

- Réglementation
- Technologies et caractéristiques des engins
- Fonction des organes de service et des dispositifs de sécurité
- Prise de poste et fin de poste
- Règles de circulation et de conduite

- Les principaux risques lors de l'utilisation de l'engin
- Plaque de charge
- Etiquetage de produits dangereux et de manutention
- Signalisation et balisage
- Techniques d'élingage et accessoires de levage
- Test théorique

Partie pratique

- Prise de poste
- Adéquation de l'engin
- Familiarisation au poste de conduite
- Conduite et manipulation
- Fin de poste
- Elingage de charges et accessoires de levage
- Test pratique

Pédagogie

Présentations illustrées, discussions, exercices pratiques

Indications

Pour participer à cette formation, l'employeur est tenu de s'assurer que le candidat a été déclaré apte pour la conduite d'un tel engin par la Médecine du Travail et que cette aptitude restera valide le jour de la formation. Pour les indépendants ou les candidats qui ne sont pas salariés au Luxembourg, cette aptitude est à demander à leur médecin généraliste.

Pour pouvoir participer à la formation, les stagiaires doivent avoir suivi une formation préalable qualifiante ou justifier d'une expérience professionnelle d'au moins un an pour la conduite de ce type d'engin.

Le candidat doit être âgé de 18 ans minimum au début de la formation.

La participation à la partie pratique de la formation est conditionnée à la réussite du test théorique.

La formation est reconnue par l'Association d'Assurance Accident (AAA) pour les employeurs cotisant à l'AAA (www.aaa.lu).